|  |
| --- |
| **CHARTE VITROLLES RUGBY CLUB** |

|  |
| --- |
|  |
| **1. Pourquoi cette Charte ?**  Le Rugby est fort de valeurs sociales et émotionnelles telles que le courage, la loyauté, l’esprit sportif, la discipline et le travail d’équipe. Cette Charte propose une liste de critères à suivre garantissant au club de conserver ses caractéristiques uniques sur et hors du terrain.  Les valeurs fondamentales du rugby se résument bien souvent en ces qualités : sacrifice, solidarité, abnégation, agressivité, courage et volonté ... sans jamais oublier les valeurs du VRC : partage, amitié et respect.  **2. Le club et ses membres**  Chaque membre du VITROLLES RUGBY CLUB et chaque personne impliquée directement ou indirectement pour le club se doit d’avoir conscience qu’il représente l’image Du club par ses propos, ses faits et gestes et son attitude général sur et en dehors du terrain.  Le club et ses membres se doivent de faire respecter et de respecter l'ensemble des points précisés ci-dessous:   * Le respect des procédures mises en place par le club et la FFR, * Le port des tenues représentatives de VITROLLES RUGBY CLUB pour l’ensemble des compétitions dans laquelle les équipes sont engagées, * Les équipements publics ou privés mis à sa disposition pour la pratique du rugby ou d’activités organisées par VITROLLES RUGBY CLUB, * L’interdiction de consommer, vendre ou acheter des produits illicites (drogues et produits dopants), * L'esprit sportif et les valeurs symbolisant le rugby, * Servir l'association et ne pas se servir d'elle pour l'obtention d'avantages ou poursuivre des buts à des fins personnelles, politiques ou religieuses, * Les règlements de l’International Rugby Board (IRB), de la Fédération Française de Rugby (FFR)   Le club a pour mission de promouvoir et régir les activités de rugby pour ses membres, de favoriser les activités de sports amateurs, d’assurer une formation aux joueurs, de participer à la formation d’entraîneurs et d’arbitres de club et de participer au développement du rugby dans différentes tranches d’âge chez les jeunes.  Le club se veut être un centre sportif, éducatif et social.  Le club, par l'intermédiaire de son bureau, définit une politique sportive et sociale en accord avec son projet sportif représentant les volontés des membres.  Le club est composé d’un bureau , de plusieurs commissions, d’un staff technique et sportif et de ses membres.  Le club a la possibilité d'écarter les membres qui ne respecteraient pas ses règles.  Le club perpétue son fonctionnement dans la transmission des savoirs et de sa culture. Il enrichit cette dernière par l’apport régulier de nouveaux membres dans le respect des règles de fonctionnement de l’association.  LE VITROLLES RUGBY CLUB se veut être un club évolutif et à l’image des joueurs. Des outils de communications et des procédures existent au sein du club pour que les membres puissent faire valoir leurs idées et leurs projets afin de faire évoluer de façon positive le club.  LE VITROLLES RUGBY CLUB appartient aux membres et est représenté par son bureau.  **3. Le bureau**  Le Président élu et son bureau veillent à faire respecter la Charte au sein de l'association ainsi que l'application des statuts et des règles de fonctionnement de celle-ci.  En cas de manquement constaté, ils ont autorité pour signaler les faits et les faire cesser.  Ils se doivent comme les autres membres du club d'être exemplaires dans leurs attitudes, leurs comportements et leurs propos.  Ils représentent le club lors des manifestations, relations publiques, compétitions, réunions liées à la pratique du rugby ou la vie de l'association (élus, mairie, services municipaux, commanditaires et partenaires, FFR, autres clubs, activités sociales …).  Ils agissent en toute transparence envers l'ensemble des membres du club.  Ils assurent la défense des intérêts de l'association.  **4. Sanction(s)**  En cas de manquement grave à la Charte, de « pètage de plomb » sur ou aux abords du terrain, de carton rouge ou autre événement dévaluant l’image du club, un conseil de discipline sera formé par les membres du bureau qui rencontreront le fautif en vue d’appliquer des sanctions. Ces sanctions peuvent aller de l'exclusion temporaire et cessation de toutes activités au sein de l'association (durée plus ou moins longue) à l'exclusion définitive de l'association, en passant par des travaux d'intérêts généraux pour l'association ou la communauté rugbystique (École de rugby, Formation obligatoire d’arbitre niveau 1).  **5. L'entraîneur/éducateur**  ***Ses droits:***   * La reconnaissance de sa responsabilité dans sa mission éducative, * Le respect, l'appui, le soutien et l'aide de chacun, * La reconnaissance de son travail en raison de son investissement, de sa formation, de son expérience et de sa qualification, * Le club doit être à l'écoute de ses besoins et de ce qui peut favoriser son travail (matériel, équipements), * Il a la pleine autorité sur le volet sportif (projet de jeu, programmes d'entraînements, composition des équipes) dans le respect du projet sportif du club, * L'engagement moral du club vis-à-vis de lui.   ***Ses devoirs:***   * Être irréprochable aux yeux des membres du club et de ses partenaires : assiduité, moralité, ponctualité, * Créer les conditions de sérénité du groupe et d'épanouissement des joueurs, * Développer l'excellence dans la pratique du rugby ainsi que dans le comportement individuel et collectif, * Emmener les joueurs à leur meilleur niveau individuel et collectif, * Veiller à la sécurité des joueurs, * S'engager moralement envers le club pour l’intégralité de la saison, * Adhérer au projet sportif du club et s'engager à le mettre en œuvre et le respecter, * Privilégier l'intérêt du groupe à celui de l’individu sans pour autant négliger celui-ci, * S’acquitter d’une formation continue d’entraîneur reconnue par la FFR, * Préparer l’entraînement qu’il anime et dirige, en fonction du projet ou d’une stratégie de jeu et du projet sportif du club, * Préparer les feuilles de match, définir les remplacements et aider à la tactique selon l’évolution du score.   **6. Le joueur**  Les joueurs sont les meilleurs vecteurs de la promotion du club par l'image qu'ils donnent sur et en dehors du terrain.  ***Ses droits :***   * Être respecté par chacun, * Recevoir une formation technique et sportive : connaissances des règles, compréhension du jeu, apprentissage gestuel, développement physique en toute sécurité, formation progressive en fonction de son potentiel, de son âge et de ses qualités personnelles pour accéder à son meilleur niveau, * Il a le droit à l'expression par les outils de communication mis en place au sein du club et à prendre du plaisir dans la pratique de son sport.   ***Ses devoirs :***   * Respecter l’esprit sportif et les valeurs symbolisant le rugby, * Respecter l'encadrement et les décisions de ses responsables : entraîneurs, arbitres, membres du bureau, * Respecter son environnement : partenaires, adversaires, matériel, * Tenir ses engagements sportifs : assiduité, ponctualité, participation aux entraînements et matchs * Prévenir qui de droit en cas d'absence de dernière minute, * Privilégier l'intérêt du groupe à son intérêt personnel, se comporter d'une manière responsable, * Respecter les règles et la culture du club et du rugby, * Être loyal dans son comportement et ne pas confondre combat et violence; agressivité et agression; engagement et aveuglement, * Participer aux activités organisées par le club et les aider dans la réalisation de celles-ci, * Respecter et entretenir les locaux et le matériel qui sont mis à sa disposition, * Transmettre aux membres du bureau tout changement de coordonnées (téléphone, adresse, courriel …) et toute évolution de sa fiche médicale, * Se tenir informé des activités, des procédures internes au club et du calendrier par l’intermédiaire du site Internet : [**www.vitrollesrugbyclub.**](http://www.association.stadephoceen.com/)**fr** * Faire son possible pour être à l’heure aux entraînements, rendez-vous d’avant match, réunions et autres activités du club.   **7. Éthique et Convivialité**  Notre sport véhicule depuis toujours des valeurs fortes qui lui sont propres. Certaines d'entre elles sont inhérentes à la spécificité de la pratique de notre sport qui implique un goût du sacrifice, des vertus collectives et le respect de règles complexes. D'autres se sont développées au cours des décennies grâce aux hommes qui ont contribué à positiver l’image du rugby. Parmi celles-ci, un respect important de l'arbitre, un respect entre joueurs quel que soit l'intensité du combat sur le terrain, une convivialité entre dirigeants, le tout créant un esprit de famille.  Toutes ces valeurs et ces caractéristiques confèrent au rugby une dimension à part donnant à notre sport une image sympathique.  Aujourd'hui, nous avons entre les mains un patrimoine, un héritage à préserver mais surtout à développer. Nous devons en prendre conscience et agir pour qu'il soit préservé des dérives possibles et voir l’avenir serein.  **8. Relation entre clubs** nos partenaires et le grand public continuent un peu plus à être attirés par notre sport.  Le Président ou la personne qui pourrait le remplacer prendra l’initiative de contacter l’arbitre et l'autre club avant les matches et veillera également à ce qu’aucune difficulté n’ait lieu le jour de la rencontre quant aux couleurs des équipements des deux équipes.  Les clubs veilleront tout particulièrement à prendre des initiatives pour que l’ambiance entourant les matches reste conviviale et festive, et à ce que le public reste respectueux des arbitres et de l’équipe adverse.  À la fin du match, une haie d'honneur doit se former. Chaque joueur se doit de remercier son vis à vis, ainsi que les autres joueurs et l’arbitre pour leurs participations, c’est le moment de la fameuse bière d’après match, fournie par l’équipe qui reçoit. La rencontre entre les membres des deux clubs après le match fait partie intégrante de la culture du rugby et doit être préservée. C’est également le moment d’inviter l’équipe visiteuse pour la réception d’après-match.  **9. Assurances**  Il est obligatoire pour les joueurs et entraîneurs d’être assurés auprès de la FFR pour toutes les activités liées au rugby (tournois, matches et entraînements). Les assurances couvrent la période du 1er Septembre au 31 Aout et assurent chaque joueur pour la responsabilité civile et l’accident « catastrophique ».  Chaque année, LE VITROLLES RUGBY CLUB par l’intermédiaire de son Président, collectera le montant des licences annuelles et reversera à la Fédération Française de Rugby, le club n’engagera aucun joueur dans une compétition n’ayant payé sa cotisation annuelle. A cet effet, LE VITROLLES RUGBY CLUB se décharge de toutes responsabilités en cas d’accident concernant ces joueurs non-assurés.  Pour l’ensemble de ses joueurs, LE VITROLLES RUGBY CLUB préconise le recours à une assurance complémentaire et l’utilisation du protège-dents à chaque entraînement et à chaque match.  **10. Licences et Cotisations**  La licence est le montant à payer pour chaque joueur pour son assurance, sa cotisation membre du club, son short et chaussettes de match, et le partage des coûts de fonctionnement du club pour la saison (terrains, matériel, arbitres, …).  La cotisation (qui représente 30% du prix de la licence) est le montant à payer par quiconque voulant devenir membre du club.  **11. Commanditaires et Partenaires**  Chaque année des Commanditaires et Partenaires portent de l’intérêt à du club par des dons, cadeaux ou services. Il est du devoir des joueurs, pour le respect des personnes ayant officialisées ces partenariats, d’agir avec bonne attitude auprès de ces mécènes : rechercher les meilleurs résultats sportifs possibles, assurer une large publicité et utiliser le plus possible leurs services en se faisant reconnaître comme membre du VITROLLES RUGBY CLUB.  **Le comité directeur du Vitrolles Rugby Club.** |
|  |